



ASSOCIATION DU CARNAVAL DE COLMAR
19 rue des Jardins 68000 COLMAR
Tél : 03 89 23 91 37 (répondeur) 06 47 60 80 08

REGLEMENT INTERIEUR 2017

Article 1^{er}

Quelques consignes pour les usagers et membres du Carnaval :

- respecter les locaux et le matériel mis à disposition,
- laver les pinceaux et les remettre à leur place,
- ranger le matériel utilisé à sa place,
- refermer correctement les pots de peinture après usage,
- balayer et enlever les déchets à l'endroit du chantier (découpe bois, soudure ...)
- laver et ranger la vaisselle après utilisation,
- nettoyer l'évier, la gazinière ou autre appareil électroménager après usage,
- laisser les toilettes aussi propres qu'en arrivant,
- éteindre les lumières inutiles.

En règle générale, veillez à laisser les locaux dans un bon état, c'est plus agréable pour venir travailler !

Article 2

Les lumières et le chauffage devront être coupés à la fin de l'occupation des lieux et les responsables de permanence veilleront à fermer tous les locaux à clefs.

Article 3

En ce qui concerne les peintures, vous voudrez bien vous adresser en priorité à Joseph JACOBOWSKI ou à défaut, au responsable de permanence présent ce jour là. **Il est interdit de se servir dans le stock tout seul !**

Article 4

Pour travailler en atelier, il faut obligatoirement être à deux personnes pour pouvoir alerter les secours en cas d'accident ou de malaise. Pour les travaux administratifs, il n'y a pas cette contrainte.

Article 5

Les propos déplacés, insultes, incivilités ou autres manquements à ce règlement pourront être sanctionnés par une exclusion temporaire ou définitive en cas de récidive.

Article 6

La propagande politique, syndicale et le prosélytisme religieux sont fermement interdits.

Article 7

L'accès au bureau et à l'atelier couture/costumes est interdit aux personnes non autorisées.

Article 8

Le respect de ces quelques préceptes contribuera au bon fonctionnement de l'ACC dans une ambiance cordiale et sympathique.

Le présent règlement intérieur est adopté par délibération en Assemblée Générale du 30 juin 2017.

Signatures :

Président

Vice-Président

Secrétaire

Trésorier

Assesseurs

Membres

INSCRITE AU REGISTRE DES ASSOCIATIONS DE COLMAR VOLUME XV N°27
Affiliée à la Fédération des Carnavals et Festivités d'Alsace (FCF Alsace)
et à l'Office Municipal de la Culture (OMC) de Colmar
Site Internet <http://www.carnavaldecolmar.com>
Contact E-MAIL carnaval.de.colmar@calixo.net